

LE CONSEIL DES SENIORS MESSINS : PLACE AUX AINÉS !



METZ
Ville Amie des Aînés depuis 11-2012
Metz (57)

OBJECTIFS

Offrir aux retraités la possibilité de partager leurs compétences, leur expérience et leur disponibilité pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la ville.

PRATIQUE

Créer une instance participative dédiée aux aînés. Définir un règlement intérieur. Procéder au recrutement des membres et à un tirage au sort dirigé. Composer des commissions et leur attribuer des problématiques de travail. Définir un animateur par commission. Organiser des réunions plénières régulières.
Coût : inclus dans le fonctionnement des services (logistique – temps de travail des salariés municipaux)



UNE INSTANCE PARTICIPATIVE DÉDIÉE AUX AÎNÉS

La création d'un Conseil des Seniors à Metz a été annoncée en novembre 2012 à l'occasion des Assises Seniors. Il s'agit d'un nouvel **outil de démocratie participative présidé par le Maire, permettant entre autres de concrétiser l'aspect participatif de la démarche Villes Amies des Aînés.**

Dès décembre 2012, un appel à candidature a été publié dans la presse locale. Celui-ci invitait les messins de plus de 65 ans à intégrer le Conseil des Seniors. Pendant un mois, ceux-ci ont eu l'occasion de se porter candidats par courrier ou par mail, à condition de respecter les critères décrits dans le règlement du Conseil des Seniors : **avoir 65 ans ou plus, résider au sein même de la ville, ne pas être membre d'une autre instance participative ou encore ne pas être un élu.** Il est également précisé que deux conjoints ne peuvent siéger ensemble.

Afin de permettre une représentativité satisfaisante et de pallier à un possible défaut d'assiduité, il a été décidé que l'instance serait composée de 30 membres. 47 messins se sont portés candidats. Afin de réduire ce nombre, **un tirage au sort dirigé a été entrepris dans le but de favoriser d'une part la parité et d'autre part la représentativité des différents quartiers de la ville.**

Les membres ont été nommés pour trois ans mais le règlement stipule également que les participants

seraient renouvelés à chaque échéance municipale. C'est pour cette raison que le premier Conseil des Seniors messin a duré un peu moins de trois ans. Les membres du Conseil des Seniors sont soumis à une obligation de réserve et s'engagent à une présence régulière.

L'Assemblée plénière du Conseil des Seniors est présidée par le Maire. Elle fixe les thèmes de travail des commissions et valide leurs rapports.

Ainsi le Conseil des Seniors intervient:

- à la demande de la Municipalité et avec l'accord de l'assemblée plénière
- à la demande de l'assemblée plénière et avec l'accord de la Municipalité

TROIS COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le CCAS a fait le choix de créer trois commissions de travail au sein de cette instance. Celles-ci ont été annoncées en séance plénière et les participants ont pu s'inscrire dans l'une de ces commissions grâce à une liste qui a circulé dans les rangs. Chaque commission devait regrouper dix participants, ce qui a constitué une difficulté puisque les dernières personnes à s'inscrire n'avaient pas toujours le choix. Cette contrainte a été atténuée par le fait que chaque commission avait la possibilité de s'intéresser à des thématiques suffisamment larges pour attiser l'intérêt du plus grand nombre.



Par exemple, la municipalité a demandé à la commission « Cadre de vie » de travailler à la question « **Comment créer des parcours piétonniers urbains adaptés ?** ». La commission « Accompagnement solidaire » a été mobilisée autour du thème « **Quel réseau de voisinage mettre en place en complémentarité du réseau collaboratif de solidarité ?** ». Enfin, la commission « Vie active » a travaillé sur la thématique de « **l'accueil et l'intégration des nouveaux seniors (nouveaux habitants retraités s'installant à Metz ou nouveaux retraités messins)** ».

UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Pour chaque commission, un animateur et un animateur adjoint ont été désignés. Chaque participant pouvait se porter candidat. Les membres ont ensuite voté à bulletin secret pour la désignation. **L'animateur a pour mission de coordonner le travail de sa commission sur le thème qui lui a été confié par l'assemblée plénière. Il doit également rédiger et présenter le rapport final à l'assemblée plénière.**

Les commissions du Conseil des Seniors messins ont été laissées maîtres de leur organisation. Elles ont pu se réunir au gré de leurs besoins avec le soutien logistique du CCAS. Elles étaient également laissées libres de décider d'un ordre du jour.

A plusieurs reprises, des acteurs extérieurs sont intervenus au sein des commissions. Ces professionnels ont été invités à informer les participants sur ce qui existait déjà dans les champs de travail de chaque commission.

UNE FORCE DE PROPOSITION POUR LA MUNICIPALITÉ

Au terme de chaque rencontre, les commissions transmettent un compte-rendu au CCAS. Les demandes émises par les commissions sont ensuite redirigées vers le service de démocratie participa-

tive. Ce service permet de centraliser les demandes des divers instances participatives (conseil municipal des enfants, conseils de quartiers...). L'objectif ici est d'éviter de doubler ou d'opposer les demandes de ces différentes instances. Un retour était également attendu des services techniques, en particulier sur des questions de faisabilité.

Bien sûr, toutes les demandes émises au sein du Conseil des Seniors n'ont pas abouti. Néanmoins, un certain nombre d'actions concrètes ont été mises en œuvre suite au travail des participants.

A titre d'exemple, des représentants du Conseil des Seniors sont maintenant présents lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Ceci leur permet entre autres d'offrir un Guide des seniors aux nouveaux aînés arrivant dans la ville.

Un projet d'affiche a également été mis en œuvre afin d'informer les messins sur l'existence du Conseil des Seniors.

Enfin, des améliorations ont été réalisées sur un parcours piétonnier reliant un quartier de Metz au centre-ville. S'il ne s'agit pas toujours de réalisations de grande ampleur, il est toutefois nécessaire de souligner que les idées apportées lors des commissions de travail du Conseil des Seniors conservent, à termes, une possibilité d'aboutir.

DES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Le conseil des seniors sera renouvelé en 2015. A la lumière du fonctionnement de la première assemblée, il est apparu intéressant de mettre à profit l'expérience d'usage des seniors au bénéfice de la démarche « Villes Amies des Aînés » et d'ouvrir le Conseil aux seniors dès 60 ans.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Metz, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. rfvada@gmail.com